

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 21 novembre 2024**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE L'INSEAMM**

Délibération n°DELIB_02_ADM_24_11_21_REG_INT_INSEAMM

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 novembre 2024.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les statuts de l'établissement,
- Les délibérations n° 22/06/11-04 du 22 juin 2011, n°18/10/11-06 du 18 octobre 2011, n°9/12/11-04 du 9 décembre 2011, n°10/07/12-04 du 10 juillet 2012, n°10/07/12-09 du 10 juillet 2012, n°21/09/12-05_01 du 21 septembre 2012, 22/06/11_04 du 22 juin 2011, 10/07/12_02 du 10 juillet 2012, 10_05_04_13 du 5 avril 2013, n° 12/02/12_2 du 21 février 2012, n° 02_CA_14_12_12 du 12 décembre 2014, n° 09/12/11_04 du 9 décembre 2011, n° 10/07/12_09 du 10 juillet 2012, n° 21/02/12_03 du 21 février 2012, n° 10/07/12_05 du 10 juillet 2012, n°11_RH_15_9_18_REG_TPS_TRAV du 18 septembre 2015, n°03_RH_15_12_11_REG_TPS_TRAV du 11 décembre 2015, 04_RH_12_11_REGL_INT_ESADMM du 11 décembre 2015, 02_ADM-REG_INT_ESADMM_16_03_25 du 25 mars 2016, 07_ADM_REG_INT_ESADMM_16_10_14 du 14 octobre 2016, DELIB_02_ADM_16_12_09_REG_INT_ESADMM du 9 décembre 2016, DELIB_04_ADM_17_06_20_REG_INT_ESADMM du 20 juin 2017, DELIB_02_ADM_17_12_15_REG_INT_ESADMM du 15 décembre 2017, DELIB_10_ADM_18_07_03 du 3 juillet 2018, DELIB_12_ADM_19_07_17_REG_INT du 17 juillet 2019, délibération du 6 décembre 2019 DELIB_02_ADM_19_12_06_REG_INT ;
- L'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} octobre 2024 ;

Le Président,

EXPOSE

L'établissement souhaite rédiger un règlement intérieur général, conforme aux dispositions réglementaires, qui permettra de disposer de règles claires, précises qui régiront les relations sociales tant internes (agents titulaires et contractuels) qu'externes (avec les étudiants / élèves / parents d'élèves).

Ce document permet de fixer les règles générales d'organisation des services, celles de comportements professionnels des agents ainsi que les règles générales attendues par les usagers de l'établissement.

Ce règlement intérieur pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modifications de l'organisation et du fonctionnement de l'Etablissement.

Il est complété par des règlements intérieurs spécifiques tels que les règlements intérieurs des sites (conservatoire, BA, IFAMM), de certains services (bibliothèque ...) et de règlement intérieur des instances.

Ce règlement intérieur INSEAMM peut également être précisé ou rappelé dans des notes de service.

Ce document sera communiqué aux agents, aux usagers et aux partenaires.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur de l'établissement ci-joint (pièce jointe n°1).

Article 2 : De mettre en application le présent règlement à compter du 1^{er} décembre 2024.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	13
Votes contre	0
Abstentions	7

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 21/11/24.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site de l'établissement le : 22/11/24

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20241121-CA241121_2_REGL-DE
Reçu le 21/11/2024

